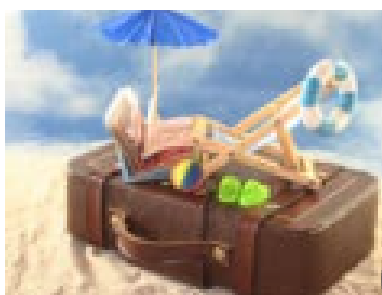


Lettre mensuelle d'information de juin 2026 de la CGT FINANCES PUBLIQUES 41

page 2 : ALERTE CANICULE



page 3 : 90 ANS DES CONGES PAYES
Profitons de notre conquies social

page 4 : FACTURATION ELECTRONIQUE
compte-rendu du groupe de travail national



page 5 : MUTATIONS 2026
Un critère à géométrie variable

page 6 : Fin de la mise à jour du
PLAN CADASTRAL sur le terrain



ALERTES CANICULE

CANICULE 1

Mai 2026

CANICULE 2

Juin 2026

CANICULE 3

Juillet 2026

CANICULE 4

?!?



Lors du CSAL et de la FS des 16 et 23 juin 2026,
la CGT FINANCES PUBLIQUES 41 a revendiqué :

- La possibilité de poser des jours de télétravail exceptionnel
- la rénovation aux meilleures normes des bâtiments de l'Administration
- ASA pour les parents d'enfants dont l'école est fermée ou s'il est conseillé par l'Académie de ne pas laisser ses enfants à l'école
- journée continue de 6h sans perte de temps
- la fermeture des accueils au public lors d'une vigilance météo France ROUGE
- la mise en place de salles climatisées et informatisées sur chaque site du département équipée de doubles écrans et de suffisamment de prises pour chaque agent.e.



90 ANS DES CONGÉS PAYÉS PROFITONS DE NOTRE CONQUIS SOCIAL

LE DROIT AUX VACANCES EST UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS : IL EST TEMPS D'AVOIR LES MOYENS DE SE RÉAPPROPRIER NOS CONGÉS !

Les vacances ne sont pas un luxe. Elles sont un droit, une conquête sociale arrachée de haute lutte par le mouvement ouvrier, grâce à l'obtention des congés payés de 1936 : quinze jours dont douze ouvrables (loi du 20 juin 1936).

DES CONQUIS SONT OBTENUS :

- dix-huit jours ouvrables (1956) ;
- quatrième semaine de congés payés (1968) ;
- cinquième semaine (1982)...

LA LUTTE POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL CONTINUE !

RECU DU DROIT AUX VACANCES : QUELLES RAISONS ?

- des salaires trop bas : comment partir en vacances quand le mois se termine souvent le 15 ?
- un pouvoir d'achat laminé par l'inflation, les hausses de l'énergie, de l'alimentation, des loyers ;
- un coût trop élevé du transport qui se rajoute à toutes les autres dépenses ;
- un tourisme marchand capitaliste, standardisé.

Résultat : des millions de personnes sont exclues des vacances chaque année en France, en premier lieu les travailleur·ses précaires, les familles monoparentales, les jeunes des quartiers populaires, les retraité·es modestes...

LE TOURISME SOCIAL : UNE AUTRE IDÉE DES VACANCES

À l'heure où le tourisme marchand n'existait pas, le tourisme social, porté par la CGT, permettait à des millions de travailleur·ses de bénéficier des premiers congés payés !

Le tourisme social, solidaire, c'est le droit aux vacances pour tou·tes – pas seulement pour les plus riches. C'est un projet de société, un outil d'émancipation, de mixité sociale, de respiration collective.

Il doit combattre toute forme d'exclusion et être laïque. Il doit aussi offrir un mieux-disant dans sa gestion sociale, notamment en assurant un haut niveau de formation des personnels.



Le tourisme social, ce sont :

- les centres de vacances pour enfants (colonies/séjours, classes découvertes) ;
- les villages vacances accessibles via les CSE (comités sociaux et économiques) ;
- les associations, coopératives, mutuelles qui défendent une autre idée des vacances : conviviales, reposantes, éducatives, respectueuses de l'environnement.

Mais ce secteur est malmené, délaissé par les pouvoirs publics, fragilisé par les logiques de rentabilité et les appétits du secteur marchand, de ses actionnaires qui rêvent de s'approprier ce secteur économique leur échappant.

Pourtant, porteur de valeurs fortes (solidarité, égalité, justice sociale, non lucratif, veillant à l'intérêt de ses salarié·es), le tourisme social devrait avoir un bel avenir.

Groupe de Travail (national) du 29 mai 2026 : Facturation électronique - Compte rendu

Le GT s'est ouvert par un point d'étape sur les travaux préparatoires au déploiement de la FE. **L'administration considère désormais acquis que l'ensemble des 10 millions d'acteurs économiques n'auront pas choisi une plateforme à la date prévue.** Les entreprises « inactives » sont un sujet important et non réglé à ce jour. La DG se rassure avec des baromètres commandés aux instituts de sondage et des comparaisons européennes. Le mois de juin est attendu comme carrefour important, *les experts comptables sont débordés.*

Lors de la présentation de la fiche, la DG a contesté l'augmentation des charges de travail induite, en indiquant que la mise à disposition d'informations supplémentaires serait sans impact pour les agents. La CGT Finances Publiques persiste dans son analyse, aussi bien sur la charge de travail que produiront les nouvelles listes Data Mining (DM) que par l'alourdissement du CSP d'appropriation préalable à la vérification.

Ont ensuite été présentées par SJCF-ID ces nouvelles listes de DM relatives aux informations collectées grâce à la FE. A noter que la DNEF et la DVNI seront désormais destinataires de ces listes (auparavant les listes DM n'étaient transmises qu'en DIRCOFI et DDRFIP). Cette extension du périmètre d'envoi des listes DM a été présentée comme une demande de la DVNI et sera traitée par la Cellule d'Analyse Risque.

Des listes DM seront également transmises en SIE pour les RCTVA en « circuit long », des travaux d'accompagnement sont en cours par GF-2A. L'objectif est de limiter la volumétrie du circuit long.

La DG s'attend (espère ?) un « probable » mécanisme d'autocorrection par les entreprises, contribuant à un meilleur respect des obligations déclaratives...

Tous ces nouveaux traitements ont été présentés à la CNIL, dont l'avis est attendu pour le 18 juin

La CGT Finances Publiques est intervenue sur le sujet des entreprises éphémères et le manque d'outils à disposition de l'INPI en rappelant l'importance pour le CF que les services de gestion disposent d'informations fiables, point confirmé par la DG. **Pour la CGT, les SIE ne disposent pas des emplois nécessaires pour absorber les RCTVA en circuit long provenant de la réforme des PCE** (transfert RCTVA circuit long et expertise) l'enrichissement de la grille risque des RCTVA ne paliera pas le manque d'emplois. L'articulation des travaux entre les SIE et le PNCD de Lorient nous semble également devoir être clarifiée, de même que la problématique des dépassements de seuil.

La CGT Finances Publiques a dénoncé également la période à laquelle la DG doit déployer sa e.formation (fin août) sans rentrer dans le débat sur les modalités d'organisation....

La DG est revenue sur les fiches procédures mises à disposition du réseau fin 2025, écartant tout risque procédural et traçant quelques perspectives sur les conséquences pour les agents. La CGT Finances Publiques a demandé une reformulation de ces orientations car la demande de pièces justificatives, même en environnement FE, doit rester incontournable dans une vérification de comptabilité ! Il semble également exister un consensus sur les risques de tentatives des conseils de contester les contrôles au motif d'une dégradation de la procédure contradictoire.

Mouvement de mutation 2026 : un critère à géométrie variable

Le mouvement de mutation 2026 des cadres C et B a été marqué par un procédé nouveau du bureau mobilité carrière : l'application du critère « soutien à un ascendant » à géographie variable.

En effet, nous avons pu constater qu'à situations égales, dans le respect des documents demandés par l'instruction, ce critère a été validé intra-Métropole, des DROM-COM vers la Métropole mais bien trop souvent refusé, sans réelle explication, de la Métropole vers les DROM-COM !

Nous avons de nombreuses fois interpellé le bureau puis la DG au travers d'une audience avec le sous-directeur RH afin de dénoncer ce procédé. Leur réponse a été claire : ils assument leur pouvoir d'appréciation afin d'éviter un soi disant « effet d'aubaine » (dans le texte).

C'est une décision scandaleuse, discriminante et à notre sens illégale. L'instruction est claire sur ce sujet. Dans le respect des documents demandés, il n'est pas acceptable que nos collègues s'en voient privés pour rejoindre la Guadeloupe, la Martinique ou La Réunion quand, dans le même temps, à situation identique, ce critère est validé et accepté au départ de ces mêmes départements vers la Métropole.

Dit autrement, là où il n'a qu'un faible impact - car direction ouverte - le critère est accordé, mais dans les directions tendues où il pourrait potentiellement départager plusieurs demandes, il est refusé !

Nos collègues ne sont pas responsables de la situation catastrophique du nombre de prioritaires en attente de mutation sur les DOM ni des règles mises en place par les Lignes Directrices de Gestion instaurant l'addition des priorités et des critères.

Une instruction ça se respecte et la DG sait suffisamment le rappeler aux collègues quand ils ne sont pas « dans les clous ».

En tant qu'administration d'État, **la DGFIP se doit de respecter et d'appliquer le droit contenu dans les écrits qu'elle a rédigés**. Le fait du prince n'existe pas, pour nous comme pour la Direction Générale.

La CGT Finances Publiques revendique d'autres règles de mutation plus justes pour tous les agents. Pour autant, dans l'existant, les règles doivent s'appliquer de la même façon partout sur le territoire.

Nous ne pouvons qu'inciter les collègues à nous contacter et à faire valoir leurs droits, si besoin devant le Tribunal Administratif ou le défenseur des droits, s'ils sont dans cette situation et qu'ils ont été lésés lors des mouvements de mutation 2026.

Fin de la mise à jour du plan cadastral sur le terrain

Le plan cadastral est né d'une volonté ancienne : connaître, organiser et garantir la propriété foncière.

Sous Napoléon Ier, à partir de 1807, les premières feuilles cadastrales furent levées commune après commune. À la plume, à la chaîne d'arpenteur et à la planchette, les géomètres dessinaient le territoire avec une précision remarquable pour leur époque. Chaque parcelle devenait une trace durable de la mémoire des terres et des hommes.

Pendant plus de deux siècles, le Cadastre a évolué sans jamais perdre son essence : représenter fidèlement le terrain.

Les plans napoléoniens ont laissé place aux plans rénovés, puis aux outils numériques. Les carnets de terrain ont été remplacés peu à peu par les stations totales, les GPS, les orthophotographies de l'IGN et les tablettes connectées. Mais derrière chaque évolution technologique demeurait le même savoir-faire : l'œil et l'expérience des géomètres du Cadastre.

La mise à jour terrain était bien plus qu'un simple travail administratif.

C'était une mission de précision, une présence humaine au cœur du territoire. Observer, mesurer, comprendre les limites, vérifier les changements, traduire la réalité du terrain sur le plan cadastral : tel était le rôle quotidien des équipes.

Le terrain apportait une richesse invisible depuis un bureau : la connaissance fine des lieux, des usages, des évolutions réelles du territoire.

Chaque déplacement permettait de relever, expliquer, anticiper et transmettre des informations essentielles aux collègues de bureau. Une mémoire vivante du territoire se construisait jour après jour grâce à l'expérience humaine.

Mais cette mission allait bien au-delà de la seule mesure topographique.

Les géomètres du Cadastre participaient également à l'équité fiscale, en analysant directement sur le terrain les biens, les constructions, les évolutions des parcelles et la réalité des propriétés. Cette présence permettait d'apporter aux collègues de bureau des informations fiables, précises et concrètes afin de garantir un travail plus juste et plus sûr dans l'évaluation et la mise à jour des données cadastrales.

Le lien humain avec les communes et les mairies faisait également partie intégrante de cette mission. Les élus locaux, les secrétaires de mairie et les services techniques s'appuyaient sur cette mise à jour régulière du plan cadastral pour suivre les évolutions de leur territoire. Le passage des géomètres permettait de maintenir une cohérence entre le terrain, les documents administratifs et la réalité vécue par les habitants.

Avec la disparition progressive du travail de terrain, c'est tout un pan de cette relation de proximité qui va s'effacer.

Des parcelles resteront parfois vides ou non mises à jour pendant de longues périodes (minimum 3 ans avec l'IA), faute de présence humaine sur place pour constater les évolutions réelles du territoire. Derrière les écrans et les orthophotographies, certaines réalités deviennent invisibles.

En 2023, une nouvelle étape fut franchie.

Au sein du département de la Dordogne naquit une innovation qui allait profondément transformer les méthodes de travail : un GPS "maison", conçu et adapté aux besoins du terrain. Couplé à une tablette, cet outil permit une efficacité et une fluidité de travail inédites. Les levés devenaient plus rapides, plus intuitifs, plus précis encore.

Cette découverte suscita un véritable enthousiasme.

L'équipe complète de GF3A se déplaça pour observer cette nouvelle méthode. L'impact fut immédiat : une autre manière de travailler était possible. À la suite de cette démonstration, l'achat de nouveaux matériels fut autorisé, ouvrant la voie à une modernisation ambitieuse du travail de terrain.

Et pourtant...

Le lundi 11 et mardi 12 mai 2026, le couperet est tombé. La décision fut annoncée : **la fin de la mise à jour terrain par les géomètres du Cadastre.**

Au-delà de la décision technique, c'est aussi le côté humain qui n'a pas été pris en compte.

Pour de nombreux géomètres engagés dans leur mission topographique, l'annonce a été vécue avec une grande violence. Derrière les outils, les procédures et les statistiques, il y avait des femmes et des hommes investis depuis des années dans une mission de service public et dans la connaissance du territoire.

Des générations de géomètres, passionnés par leur métier, se retrouvent aujourd'hui reléguées à de simples opérateurs d'icônes derrière des outils d'intelligence artificielle.

Un savoir-faire technique unique, construit au fil des décennies sur le terrain, risque désormais de disparaître progressivement. Car aucune orthophotographie, aucune automatisation, aucun algorithme ne remplacera totalement le regard humain, l'analyse sur place, la compréhension du relief, des accès, des limites ou des incohérences observées directement sur le terrain.

Une perte sèche de la connaissance du territoire s'annonce.

Le terrain n'était pas seulement un lieu de mesure : c'était un espace d'observation, d'échange et de transmission. Les informations collectées sur place permettaient aux collègues de bureau de mieux comprendre la réalité des parcelles et des évolutions foncières. Cette complémentarité entre terrain et bureau faisait la richesse du métier et garantissait la qualité du plan cadastral.

Une page de plus de deux siècles d'histoire se tourne.

Depuis 1807, des générations de géomètres ont parcouru chemins, villages, campagnes et villes pour maintenir vivant le plan cadastral français. De la plume au satellite, du carnet papier au GPS connecté, ils ont accompagné toutes les mutations du territoire.

Aujourd'hui, derrière les outils modernes et les orthophotographies, demeure une réalité plus silencieuse : celle d'un métier, d'un savoir-faire humain et d'une présence sur le terrain qui disparaissent peu à peu.

1807 – 2026.

Deux siècles d'engagement au service du territoire. Deux siècles de précision, d'adaptation et d'évolution technologique.

Et le souvenir durable de celles et ceux qui ont fait vivre le Cadastre sur le terrain.